Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB38_060526-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 14 **Votants** : 15

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 6 mai à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. HAMON Daniel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, M. BRIAND Samuel, Mme MILBÉO Lyne, M. LE FORESTIER Alain, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, Mme THIERRY Astrid, M. LEPAGE Vincent

Absente : Mme Charlène RIBEIRO donnant pouvoir à M. Michel JOUAN

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

DELIBERATION 2026-038

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que par courrier du 30/03/2026, la DDFP nous informe qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Cette commission est composée de :
-du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
-de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

•PROPOSE en qualité de commissaires de la Commune, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260506-DELIB38_060526-DE

Propositions Titulaires	***Propositions Suppléants***
1- JOUAN Michel – 5, rue des Peupliers	BRIAND Jean-Claude – 7 Coëtmeur
2- HAMON Daniel – 7, rue Pierre Rouxel	RUELLAND Noëlla – rue des Mésanges
3- HILLION Jean-Yves – 5, rue Verlaine	LE GAY Anita – 7, rue P. et M. Curie
4- GICQUEL Chantal – 1, le Paradis	PAMPANAY Jean- Yves – 26, rue Verlaine
5- GALLAIS Arlette – 25, Magouéry	PHILIPPE Fanny – 7, impasse du Piry
6- GUERNIC Alain – 23, impasse de la ruette- Blanlin	BLANCHARD Christelle – 9, Bocaudrain
7- BUZULIER Marie-Paule – 5 bis, rue P. et M. Curie	LE PAGE Vincent – 1 bis, rue des Lilas
8- LE FORESTIER Alain – 14, rue Verlaine	MILBEO Lyne – 21, Le Relay
9- DONNIO Patrick – 1, Magouët	THIERRY Astrid – rue Rimbaud
10- BRIAND Samuel – 2, Coëtmeur	RIBEIRO Charlène – 39, imp. des fontaines- Blanlin
11- POULAIN Daniel – 7, rue Jean Jaurès	KERVADEC Patrick – 26, imp. des Chênes - Blanlin
12- BINET François – 2, l'Estuer	LE GALLO Véronique – 4, impasse J. Prévert

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Mme Fanny PHILIPPE

Le Maire,
Georges LE FRANC

MAIRIE DE ST-BARNABE
22600